



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission ordinaire

**Rapport de la Commission ordinaire sur le préavis
2020/20 Remplacement du tracteur forestier**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ordinaire, composée de Mesdames Audrey Dauphin, Martine Gerber, Valentine Moreillon et de Monsieur Julien Desarzens et moi-même, Pierre Carminati 1^{er} membre, s'est réunie le 30 novembre dernier à la maison de Commune pour une séance avec le Municipal des travaux Monsieur Pierre-Yves Rapaz que nous tenons à remercier pour sa disponibilité et pour les réponses apportées à nos questions.

Le tracteur actuellement utilisé par la Commune fonctionne à satisfaction mais pour une telle machine, 9'000 heures d'utilisation occasionnent des coûts d'entretien de plus en plus importants. Par ailleurs, de futures pannes pourraient également avoir un impact économique indirect puisque des chantiers devraient être stoppés. Dès lors, la Commune a pris la décision de passer commande pour un nouvel engin étant donné qu'il faut près d'une année après signature du contrat pour la livraison d'un nouveau tracteur.

Ce tracteur sera utilisé par 2 machinistes. Le conducteur principal, étant donné son expérience dans l'utilisation de tracteurs forestiers et le soin avec lequel il manie les véhicules, a permis au tracteur actuel d'être encore en bon état après 14 ans d'utilisation. Pour information, la garantie du nouveau tracteur est d'une année seulement.

Nous tenons également à préciser que les nouveaux tracteurs permettent une diminution d'émissions de CO₂ et particules fines, notamment par l'utilisation d'un liquide anti-pollution ajouté au Diesel (Adblue).

Le tracteur forestier peut entre autres assurer des abattages d'arbres dangereux tout comme soulever et déplacer des charges, ceci permet de ménager la santé des employés. La qualité de la formation de nos apprentis sera par ailleurs tenue à jour grâce à ce nouveau tracteur.

La commission a demandé s'il serait possible de partager certains agrégats avec les Communes d'Aigle ou d'Ollon, il leur a été répondu que cela n'était malheureusement pas possible compte tenu du fait que les modèles de tracteurs ne sont pas les mêmes et de plus, les mêmes agrégats sont utilisés à peu près à la même période (septembre à avril) dans toutes les forêts.

Nous déplorons cependant le fait qu'il n'y ait pas plus de synergie entre Communes avoisinantes. En effet, si nous avions passé commande en même temps qu'Ollon, il aurait peut-être été possible d'obtenir un rabais appréciable.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission ordinaire

Pour information, le tracteur sera principalement utilisé à partir de chemin forestier et, par conséquent, il ne causera pas de tassements dans les forêts.

Compte tenu de ce qui précède, à l'unanimité de ses membres présents, notre commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 2022/20 et de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bex

vu le préavis municipal n° 2022/20 ;

oui le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer son tracteur forestier ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 465'000.00 ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 232'400.00 par le débit du compte 9282.001 « forêts, investissements » ;
4. de porter à l'actif du bilan le solde de Fr. 232'600.00 sous la rubrique « mobilier, machines et véhicules », compte No 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 23'260.00 par an ;
5. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Bex, le 5 décembre 2022
Pour la commission ordinaire
Pierre Carminati